



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 7 octobre 2025

Le président Fréville Laforge souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Il précise que cette séance sera enregistrée. Il rappelle aux visiteurs et visiteuses qu'ils n'ont pas le droit de vote et de parole.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Baehni Luc, Benz Jacqueline, Besson Anne-Marie, Bieri Ulysse, Blanc Michel, Bonvin Barbara, Boulaz Johann, Boulaz Marius, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Durgnat Caroline, Duvauchelle Annika, Firmann-Gaulis Caroline, Gaudard Michel, Henchoz Guillaume, Hostettler Grégoire, Laforge Frédéric, Lavanchy Sébastien, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Naito Baptiste, Nicod Stéphane, Orlovskaya Tatyana, Perreault Julien, Perreault Nicole, Perreault Sylvie, Rasori Alessandro, Rémy Christophe, Rey Benjamin, Reymond Delphine, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Vincent Michel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Benza Isabelle, Besson Jean-Jacques, Blanc Valentina, Blum André, Blum Anne, De la Touche Isabelle, Desarzens Christophe, Huber Venera, Jordan Michel, Kuster Kim, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Mezenen Sandrine, Reymond Jan, Turk François.

Sont absent-e-s :

Jan Laurent, Mauron Guy, Panchaud Damien, Soares Jérémie.

Avec 35 conseillers généraux présents sur 53 le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, amendé selon information du président, à savoir avec la suppression du point 9.

3. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2025

Le procès-verbal est approuvé.

4. Assermentations et démissions

Le président n'a reçu aucune demande d'assermentation ou de démission.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été communiquée au bureau du Conseil.

6. ORPC Jura-Nord vaudois modification des statuts (art.18 al.2) à la suite de la fusion des communes de la Vallée de Joux

Le municipal Nicolas MEZENEN explique qu'à la suite de la fusion des communes de la Vallée de Joux, les statuts concernant la composition du Codir n'étaient plus respectés. En effet, les statuts mentionnaient qu'il ne peut pas y avoir deux représentants d'une même commune. Or à la suite de la fusion des communes, la Vallée de Joux se retrouve avec deux personnes au CODIR. Il s'agit donc de modifier l'Art.18 al.2 afin de changer la répartition des membres selon les régions comme suit :

Ils proviennent des anciennes ORPC à savoir : 3 membres ORPC d'Yverdon, dont un siège revient de droit à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, 2 membres ORPC de Grandson, 3 membres de l'ORPC Orbe dont un siège revient de droit à la Municipalité d'Orbe, 1 membre ORPC de la Vallée de Joux. Deux membres de la même commune ne peuvent pas être ensemble au Comité.

Le municipal Nicolas MEZENEN informe que selon la procédure officielle, une commission consultative doit être nommée afin de prendre acte des modifications de la révision des statuts et rendre rapport à la commune qui renvoie le tout à l'ORPC.

Le président Fréville LAFORGE résume les enjeux et la procédure. Il propose qu'au vu de la nature purement formelle de la décision, le passage par une commission soit omis au profit d'une délibération immédiate. En effet, si le bureau nomme une commission, celle-ci devra rendre un rapport qui devra être examiné lors d'un Conseil extraordinaire à convoquer afin de statuer.

Une conseillère demande quelles communes ont fusionné. Il s'agit de toutes les communes.

Le conseiller Michel VINCENT demande si le nombre de personnes au conseil est proportionnel au nombre d'habitants. Une brève discussion s'en suit.

Le Conseil valide la délibération immédiate. Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

7. AscoVaBaNo : création d'une commission consultative qui aura pour mission dans un premier temps de rendre un avis consultatif sur l'avant-projet de modification des statuts du règlement, puis dans un deuxième temps d'évaluer le projet final qui fera l'objet d'un préavis lors du Conseil de décembre 2025

Le municipal Nicolas MEZENEN explique que l'AscoVaBaNo demande de modifier certains articles du règlements.

L'art.13 al. 14, en augmentant le plafond en passant de 10 à 40 millions. Il comporte les 17 millions nécessaires pour construire le collège à Croy et la salle de sport à Vaulion. Dans un 2^e temps, en 2032 environ, il faudra compléter de 20-23 millions pour agrandir le collège des trois vallons à Vallorbe et les salles de gym à construire.

Il précise qu'aujourd'hui le nombre d'élèves correspond à la projection qui avait été faite pour 2035 et à la rentrée 2026-2027 à celle établie pour 2040. Soit 1088 élèves, nombre qui n'a jamais été aussi élevé.

L'art.23 introduirait la possibilité de délégation des compétences du comité de direction à un comité restreint.

Concernant la modification de l'Art.30, le municipal Nicolas MEZENEN explique que l'AscoVaBaNo demande que lorsque les communes ont versé moins que les compensations reçues de l'état concernant les élèves distants (éloignés de l'école), ces montants soient reversés à l'AscoVaBaNo qui ensuite les reverserait équitablement aux différentes communes.

Une commission consultative est donc nécessaire afin de rendre un rapport qu'il ne sera pas nécessaire de transmettre au Conseil Général. Un préavis sera ultérieurement transmis.

Le président Fréville LAFORGE informe que la commission devra rendre un préavis très rapidement sur cette première modification. Une fois le projet final élaboré, la commission devra rendre un second préavis qui cette-fois ci sera soumis au Conseil du mois de décembre. Le bureau propose de nommer les membres de la COGEFI présents, soit Luc BAEHNI, Michel BLANC, Marlène REZENNE et Julien PERREAUD, ainsi que les conseillers qui souhaiteraient s'y joindre. Le conseiller Harri WETTSTEIN souhaite s'adjoindre. Le conseiller Michel BLANC informe qu'il n'aura pas la disponibilité d'y participer.

Le Conseil valide ces nominations.

8. Communication de la Municipalité et du bureau

Le syndic Marc BENOIT à la suite du rapport de la COEGFI, la municipalité a préparé une réponse. Il en est fait lecture (Annexe : Réponses de la Municipalité suite au rapport de la commission de gestion et finances sur les comptes et la gestion 2024).

Le syndic Marc BENOIT passe aux communications habituelles. Il dresse la liste des nombreux sujets qui occupent la municipalité :

- La préparation du budget 2026
- L'adaptation du règlement des eaux potables et usées
- L'outil de communication en cas d'urgence, à la suite de l'eau contaminée. Différents outils ont été évalués. Il remercie les habitants qui ont retourné leurs coordonnées.
- Le traitement des nombreuses demandes des habitants, il note l'assiduité des citoyens, le syndic les remercie de jouer le jeu et faire les démarches administratives nécessaire même pour un cabanon ou une barrière.
- Ascovabano et sécurité des enfants. Le municipal Nicolas MEZENEN reviendra sur ce point.
- Le litige entre la société de tir du Giron du Nozon et l'association anti-déflagration et la municipalité a trouvé son épilogue par le dernier jugement du Tribunal Fédéral, qui a tranché en faveurs d'un compromis demandant à la municipalité d'étendre les horaires de tir actuels, également à la période hivernale. La municipalité a pris acte et confirmé les nouveaux horaires de tir. La municipalité soulagée que ce dossier soit terminé en particulier par rapport au coût financier et au temps gâché.
- Le projet de la Route de Vaulion est toujours en cours. Les discussions avec la parcelle 94 sont toujours en cours mais devraient aboutir rapidement ce qui permettra de mettre à l'enquête.
- La passerelle de la Bretenause est en suspens
- Le chauffage à distance avance. La municipalité a signé une promesse d'achat pour la parcelle 241 contiguë au parking du Boléron. Voé en train de constituer le dossier pour la subvention à fin novembre 2025. Passé ce délai les subventions seront plus difficile à obtenir. Les propriétaires concernés seront contactés, d'autres pourront se joindre au projet sachant qu'il y a des enjeux concernant les chauffages à mazout et gaz au vu de leur arrêt, en tous cas au niveau de la vente
- Parallèlement le bureau d'ingénieurs DTP va intégrer au projet le remplacement des conduites d'eau potable, en particulier et proposer une clé de répartition des couts. L'idée est de profiter du fait que Voé va de toute façon creuser pour mettre

ses propres tuyaux. Il s'agira dès lors de planifier le revêtement de la rue du bourg.

- Les aménagements pour la sécurité piétonne ont pris du retard mais sont en cours de traitement. On parle de remarquer les lignes jaunes sur la route de Vaultion et celles des arrêts de bus. La zone 20km/h sera mise en vigueur à la Rue du Bourg, en lien avec les écoles et l'UAPE. Les Zones 30km/h validée par la DGMR sont également en traitement, il s'agit de la Bretenause, le Champ des barres et le Fochaux.

Le conseiller et membre de la COGEFI Luc BAEHNI remercie la municipalité et le syndic pour tous ces renseignements. Il mentionne que la COGEFI est déçue concernant le point sur les moloks et les taxes, en particulier concernant les délais et le report à l'année prochaine. En effet, alors que la commune a besoin de faire des économies, repousser cette décision va péjorer la situation financière. La demande de la commission est d'accélérer le calendrier sur cette étude.

Le syndic Marc BENOIT précise que les taxes forfaitaire ou causale sont reportées entièrement aux citoyens. On doit arriver à l'équilibre. Il est prévu d'échelonner cela sur 4 ans. L'idée est que ça coûte moins au citoyen, la commune n'est pas impactée. La municipalité est d'accord d'effectuer le travail nécessaire. Au plus tard début 2026, l'étude sera réalisée et sera transmise directement à la commission.

Concernant les communications du Bureau, le Président Fréville LAFORGE rappelle que selon le règlement, les convocations pour le Conseil Général doivent être faites *par écrit*, sans autre précision. Aujourd'hui les communications sont envoyées par mail, excepté pour deux personnes en ayant fait la demande. Les documents annexes étant importants, ils sont imprimés et mis à disposition au greffe. Cela sera stipulé dans la convocation. Le président ouvre la discussion.

Le conseiller Guillaume HENCHOZ a pu constater l'augmentation année après année du volume des documents qui accompagnent chaque point, il estime que cette proposition est celle de la raison et la mesure.

9. Préavis 03/2025 : Tour de la torture, travaux pour rénovation complète
Point supprimé.

10. Préavis 04/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Il est procédé à la lecture du rapport de la COGEFI.

Le conseiller Michel VINCENT se dit frappé par l'impôt sur les héritages. Il s'étonne du fait qu'ils ont doublés alors que d'après lui, ils sont déjà les plus élevés de Suisse.

Le syndic Marc BENOIT répond que la municipalité n'a pas particulièrement porté son attention sur ce point, qui n'a pas été modifié depuis plusieurs années.

Le conseiller et membre de la COGEFI, M. Luc BAEHNI informe que la COGEFI se penchera dessus.

Le préavis est adopté avec un avis contraire.

11. Rapport des délégués aux associations intercommunales

SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) : Le municipal Michel CHABLOZ informe que tout va bien. Le recrutement aura lieu le 6 novembre 2025 à Orbe.

ORPC (Organisation régionale pour la protection civile) : Le municipal Nicolas MEZENEN annonce que le canton ne met plus à disposition l'indemnité de 15.-/jour de service par personne, ce qui augmente le coût de 50'000 pour l'ORPC Jura-Nord Vaudois à ajouter au budget 2026 et qui sera répercuté sur les communes. Ce qui fait passer la charge à 20,21 CHF par habitant en 2026, au lieu de 19,24 CHF en 2025.

Le règlement du personnel va être révisé pour donner une plus grande souplesse à la possibilité de s'engager pour les personnes qui le souhaiteraient.

Un test PRU (Point de Rencontre d'Urgence) aura lieu le 7 novembre à 11h. Un véhicule circulera dans les rues pour donner l'information. Un tout ménage va également être envoyé. Les habitants sont les bienvenus s'ils souhaitent poser des questions.

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) : Le municipal Nicolas MEZENEN informe qu'il y a eu un CI (Conseil intercommunal) dernièrement. L'augmentation des élèves justifie l'augmentation des frais et des charges de 3,9% soit 244'060 CHF pour Romainmôtier.

Concernant la sécurité du transport des élèves, une série de courriers ont été reçus. Le conseiller Guillaume HENCHOZ, en tant que délégué du Conseil Général, a posé à ce sujet un postulat qui a été refusé à 7 voix contre 11 et 4 absentions.

Une rencontre a eu lieu avec une délégation de parents, Car Postal, AJOVAL, le Codir AscoVabano et Nicolas MEZENEN pour Romainmôtier.

Le conseiller Guillaume HENCHOZ, alerté par des dizaines de parents d'élèves, a déposé un postulat sur la forme, qui invitait le Codir à produire un rapport circonstancié sur les problèmes identifiés et les solutions à adopter. Le CI a décidé de ne pas y donner suite. Le conseiller Guillaume HENCHOZ estime que ce problème va perdurer, des parents étant inquiets pour la sécurité de leurs enfants.

La conseillère Delphine REYMOND demande dans quel rôle il a déposé ce postulat.

Le conseiller Guillaume HENCHOZ répond qu'il a déposé ce postulat en tant que délégué du Conseil à l'AscoVaBano, bien que le conseil ne l'ait pas formellement mandaté.

AIVN (Association intercommunale du Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux) : Le municipal Léo PIGUET annonce que le budget 2026 a été adopté à l'unanimité. Un préavis a été accepté pour changer le filtre, ainsi que les tamis qui permettent d'éliminer certains déchets à l'entrée. D'autres travaux ont été exécutés (vidange du sable dans le stoqueur, centrifugeuse).

Le projet sur le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) est dans sa phase concrète.

GFVN (Groupement forestier du Vallon du Nozon) Il va réaliser son budget l'année prochaine, stable. Une réflexion est menée par le codir actuellement, sur l'évolution des bonnes pratiques avec le réchauffement climatique notamment.

AJOVAL (Réseau Enfance Orbe–La Vallée) / **ARAS** : Le municipal Léo PIGUET annonce que le budget 2026 a été approuvé. La prise en charge coûte 194.- CHF par habitant. Une nouvelle politique tarifaire a été adoptée. Le plafond a passé de 150'000 à 200'000 CHF, afin que les plus hauts revenus paient un peu plus.

UAPE a passé de 24 à 36 places. Elle est en pleine capacité à midi et les après-midis. Le matin environ il y a 12 enfants.

ARAS : majorité des charges sont prises en charge par le canton. Il reste la rétribution des autorités et le projet OASIS qui va à la rencontre des personnes pour les informer de leurs droits, soit 500'000 CHF pour la région, environ 5.- CHF par habitant.

Projet de refonte des ARAS en ERAS, établissements de droit public avec perte de représentativité des communes.

Questions/Remarques :

Le conseiller Michel VINCENT a observé que de nombreux arbres sont couchés en travers du Nozon, ce qui représente un risque d'inondation en cas de crue.

Le municipal Léo PIGUET répond que le groupement forestier et le garde forestier font des rondes après les orages.

Le municipal Yves MOUQUIN informe que les arbres sont fragilisés sur les terrains en général, des fruitiers ont également été touchés. Le danger est partout. Il convient d'être prudent. Une branche du saule de la Cour du Cloître est également tombée.

12. Divers

Le municipal Léo PIGUET annonce que le très joli numéro de *Passé simple* sur les sites clunisiens est à dispositions à la sortie du Conseil, cela après le vernissage le 13 septembre où 50 personnes de différents sites clunisiens étaient présentes.

Le 26 septembre 2025 a eu lieu une rencontre avec l'ensemble des acteurs du tourisme du Vallon du Nozon. 20 personnes ont répondu présent. Une présentation de la Porterie a été faite sur son travail d'information touristiques. Cette séance s'est très bien passé. Mi-novembre aura lieu l'installation du Sentier de l'eau, au départ de Nidau jusqu' à Croy. Il est financé par le Parc jura Vaudoise et les communes de Vaulion, Premier et Croy.

L'année prochaine aura lieu les 40 ans du jumelage de Romainmôtier avec le Nagaoka au Japon, un rendez-vous avec la fondation Pierre Aubert a été pris dans le cadre des réflexions de La municipalité sur l'organisation de manifestations autour de cette commémoration.

La conseillère Marlène REZENNE relève que dans le dernier PV, le municipal Yves MOUQUIN a relevé des petites erreurs auxquelles il sera répondu en temps voulu. Elle souhaite savoir quelles sont ces erreurs.

Le municipale Yves MOUQUIN informe que les réponses se trouvent dans les informations transmises par le syndic Marc BENOIT au point 8 du présent Conseil.

La conseillère Marlène REZENNE a informé au mois de juin, photos à l'appui, que le pont au départ du canal Maillefer comporte un trou qui grandit. Rien n'a été fait, même pas un signalement.

De plus, la passerelle devrait être nettoyée du lierre qui l'envahit.

La conseillère Marlène REZENNE signale également un accident pas très grave, au niveau du resserrement de la route de Vaulion. Quelqu'un a « embrassé » un poteau, celui-ci est toujours par terre. Elle relève également que les camions passent trop près des maisons.

Le syndic Marc BENOIT répond que la municipalité en a pris note.

Le municipal Nicolas MEZENEN intervient en tant que citoyen apiculteur, pour informer de la forte pression des frelons asiatiques sur les abeilles à Romainmôtier. Il demande de faire des photos et signaler les frelons rencontrés, sur le site de suisse-frelon (<https://frelonasiatique.ch/fr/>). Le président Fréville LAFORGE complète en explicitant les lieux où des nids de frelons asiatiques sont suspectés : région du camping, Champ-Baillard et Envy.

Le conseiller Guillaume HENCHOZ présente l'avant-dernier numéro de *Passé Simple* sur le thème de Cluny, à disposition des conseiller-ères à la sortie.

La conseillère Nicole PERREAUT demande des nouvelles du film « A bras le corps ». Elle a vu qu'il a obtenu à un prix à Venise.

Le municipal Léo PIGUET confirme que le film a obtenu un prix à la Mostra de Venise. Il n'est toutefois pas encore sorti au cinéma en Suisse. Il a généré pratiquement 100'000 CHF de retombée économique directe et indirecte pour le Vallon du Nozon.

Le conseiller Michel GAUDARD informe que la date de sortie semble être février ou mars 2026, il demande s'il existe une possibilité de présentation pour les habitants de Romainmôtier.

Le municipal Léo PIGUET tiendra le Conseil au courant.

Prochain conseil le mardi 9 décembre 2025.

Le président Fréville LAFORGE remercie tous les membres présents.

La séance est close à 21h35